

SOUS-TITRAGES VIDEO Lemgo

*Une initiative
du Service de Protection de l'Enfance de Lemgo
dans le cadre du jumelage franco-allemand
Vandœuvre-Lemgo.*



*Vidéos réalisées en novembre 2016
par 13 ados (15-17 ans)
de la ville de Lemgo*

*avec le concours
du Service de Protection de l'Enfance
de Lemgo*



Les enfants réfugiés et le foot à Lemgo



Dans le cadre de nos recherches sur les **droits de l'enfant**, nous sommes aujourd'hui sur le stade Jahnplatz pour demander à l'entraîneur et aux joueurs de l'équipe de foot du TBV Lemgo si des réfugiés jouent dans leurs équipes.

« Nous avons beaucoup de réfugiés au TBV et ils nous apprennent beaucoup ».



« Nous avons actuellement 2 réfugiés dans notre équipe mais la situation fluctue régulièrement. On peut dire qu'il est agréable de vivre avec eux, qu'ils s'intègrent vraiment bien et essaient de tirer le meilleur parti de cette situation ».

*EN CONCLUSION,
nos recherches ont démontré que de nombreux réfugiés jouent avec le TBV et que leurs performances apportent beaucoup aux équipes et aux entraîneurs.*



La participation des jeunes dans le développement de la ville



La **convention des droits de l'enfant** précise que chaque jeune a le droit à la liberté d'expression.

Aujourd'hui nous allons voir ce que fait la ville de Lemgo pour garantir ce droit en interviewant Monsieur Müller du service de protection de l'enfance.

« Je m'appelle Georg Müller et je dirige le service de protection de l'enfance de Lemgo.

Je m'occupe aussi bien de l'encadrement des jeunes, que de la participation ou des écoles maternelles.

Nous avons récemment invité 230 jeunes à venir réfléchir pendant une demi-journée à certains sujets qu'ils avaient choisis eux-mêmes. A la fin de la journée ils ont présenté leurs travaux aux décideurs de la ville.

Les projets évoqués allaient de l'embellissement de la ville à des questions concrètes comme la possibilité d'installer un fast-food au centre ville.

C'était très intéressant de balayer tous ces sujets pour lesquels les jeunes ont eu à cœur d'argumenter leur point de vue en expliquant en quoi ce serait bien de prendre telle décision ou pourquoi il y a un manque à tel endroit. »





La Ville a-t-elle déjà réfléchi à la façon dont elle va mettre en place les idées évoquées ?

« Il y a 2 instances.

La première c'est l'administration qui doit étudier les projets. La deuxième c'est la politique, c'est-à-dire les différents partis politiques, les différentes commissions et le Conseil Municipal de la Ville.

Ces projets seront discutés en bureau municipal pour identifier quels sont ceux qui peuvent être mis en place facilement.

La commission « aide à l'enfance » se réunira quant à elle prochainement pour discuter de la façon dont les conclusions du forum vont être traitées. »



***EN CONCLUSION,
on peut dire que la Ville fait beaucoup pour
faire participer les jeunes aux décisions.***

***Certains projets pour mettre en place les
propositions évoquées par le conseil de
jeunes ont déjà été formulés concrètement.***

Les droits de l'enfant au fil du temps. 1



Nous nous trouvons aujourd'hui sur la place du marché de Lemgo pour poser des questions aux passants sur le thème des **droits de l'enfant** et sur leur évolution au fil du temps.

Monsieur Austermann (nota : Maire de Lemgo) est-ce que vous pensez que la situation des enfants s'est plutôt améliorée ou plutôt détériorée depuis que les droits de l'enfant ont été mis en place ?

C'est plutôt difficile à dire et j'avoue que j'ai du mal à en juger.

Je crois que la situation des enfants est vraiment très différente selon l'endroit dans lequel ils vivent dans le monde. Regardez ce qu'il se passe en Europe, regardez ce qu'il se passe à Lemgo, là on peut dire que la situation est très largement satisfaisante.

En revanche, si l'on regarde les pays en guerre ou en crise, on y voit beaucoup d'enfants en situation d'urgence, beaucoup d'enfants sont en fuite.

On peut donc dire qu'il reste beaucoup à améliorer dans le monde.





Pensez-vous que les droits de l'enfant ont été correctement appliqués dans le passé ?

Les lois ont beaucoup changé après 1980. On n'a plus eu le droit de se battre à l'école alors qu'auparavant c'était monnaie courante. Je pense que cette loi a été bien appliquée au fil du temps.



Je trouve que dans l'ensemble il y a eu une nette amélioration.

***EN CONCLUSION,
nos recherches à Lemgo ont montré que la situation des enfants s'est améliorée depuis que les droits de l'enfant ont été mis en place.***

Malheureusement, on doit constater que ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde.



Les droits de l'enfant au fil du temps. 2



Nous sommes à Lemgo et allons vous parler des **droits de l'enfant**, de leur évolution au fil du temps et de ce qu'en savent les habitants.

La première déclaration sur les droits de l'enfant a été votée en 1924 à Genève. C'est pour ça qu'elle s'appelle la déclaration de Genève.

Elle a ensuite été dissoute après la guerre.

C'est 20 ans plus tard que le gouvernement polonais décide de redéfinir les droits de l'enfant. Cela a pris à nouveau 10 ans jusqu'à ce que la déclaration complète soit présentée.

C'était le 20 novembre 1989.

A présent, quelques questions aux passants.



D'après vous, depuis quand les droits de l'enfant existent-t-il?

Les réponses sont très différentes. Pour l'un, ils existent depuis au moins 75 ans, pour le suivant, depuis 20 ou 30 ans et pour le dernier, depuis 40 ans.

Que savez-vous sur les droits de l'enfant ?

De nombreux droits ont été cités : interdiction de frapper un enfant, l'aide apportée par les services de protection de l'enfance, le fait que les enfants aient accès à plus de services dans leur vie, qu'ils aient une enfance insouciante et qu'ils n'aient pas le droit de travailler.

Quels sont les pays qui n'ont pas signé la convention des droits de l'enfant ?

Les passants ont cité de très grands pays et des pays pauvres comme la Chine, la Corée du Nord, l'Afrique, l'Italie....

Ce qui est complètement faux.

C'est d'une part la Somalie qui n'a pas signé la convention, ainsi que les Etats-Unis, ce que beaucoup ne savaient pas.

Quelle est votre opinion sur les droits de l'enfant ?

Beaucoup pensent que c'est important mais que l'on n'en tient pas toujours compte et qu'il faudrait qu'ils soient mieux respectés.

SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT VANDŒUVRE

Lundi 5 décembre

■ Ouverture de la semaine Nationale

(Sur invitation – contact@francas54.org)

Vernissage, visite de l'exposition, discours officiels

10h-12h Salle DINET (Ferme du Charmois)

■ Exposition Nationale (Ouvert à tous)

Exposition de productions artistiques réalisées par les enfants

14h-18h Salle DINET (Ferme du Charmois)

17h-19h Sélection nationale coup de cœur «Agis pour tes Droits»

■ Projection du film « Les Enfants Invisibles » + débat

(Inscription auprès des Francas 54)

Projection d'un film sur la thématique des Droits de l'Enfant

suivi d'un débat

18h-21h Auditorium du CCAM (Centre culturel André Malraux)

Mardi 6 décembre

■ Exposition Nationale (Ouvert à Tous)

Exposition de productions artistiques réalisées par les enfants

10h-12h Salle DINET (Ferme du Charmois)

■ Village des Droits de l'Enfant (Scolaires)

Espace Droits de l'Enfant et Radio : Paroles de jeunes.

14h-16h Médiathèque Jules Verne

Temps pour les scolaires

■ Exposition Nationale (Ouvert à tous)

Exposition de productions artistiques réalisées par les enfants

14h-18h Salle DINET (Ferme du Charmois)

■ Projection film accessibilité

(Sur invitation – contact@francas54.org)

Présentation de la démarche accessibilité dans le cadre du dispositif Handiloisirs via un documentaire

18h-20h Salle DINET (Ferme du Charmois)

Mercredi 7 décembre

■ Exposition Nationale (Ouvert à tous)

Exposition de productions artistiques réalisées par les enfants

10h-12h Salle DINET (Ferme du Charmois)

■ Village des Droits de l'Enfant (Scolaires)

Espace Droits de l'Enfant et Radio : Paroles de jeunes.

10h-12h Médiathèque Jules Verne

Temps pour les scolaires

■ Rencontre d'enfants + Spectacle Echolali (Centre de Loisirs)

Après-midi festive à destination des centres de loisir ville de

Vandoeuvre et Francas

14h-17h Parc des Sports

SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT VANDŒUVRE

Jeudi 8 décembre

■ Exposition Nationale (Ouvert à tous)

Exposition de productions artistiques réalisées par les enfants
10h-12h Salle DINET (Ferme du Charmois)

■ Village des Droits de l'Enfant

Espace Droits de l'Enfant et Radio : Paroles de jeunes.

14h-16h Médiathèque Jules Verne - Temps pour les scolaires

14h-18h Médiathèque Jules Verne - Temps pour le public

■ Exposition Nationale (Ouvert à tous)

Exposition de productions artistiques réalisées par les enfants
14h-18h Salle DINET (Ferme du Charmois)

17h-19h Sélection nationale coup de cœur «Agis pour tes Droits»

■ Spectacle Chorale (Ouvert à tous)

Concert de groupes d'enfants

18h-19h MJC Etoile

Vendredi 9 décembre

■ Assises Départementales des Droits de l'Enfant

Ouvert à tous les éducateurs (élus locaux, organisateurs locaux d'activités, coordonnateurs, directeurs et animateurs...), cette journée doit permettre d'explorer la qualité de l'action éducative locale du point de vue des Droits de l'Enfant. Les participants pourront débattre, échanger autour de la prise en compte des Droits et du bien-être des enfants dans les accueils de loisirs, notamment dans : les espaces de vie, l'accueil des enfants et des parents, les relations, l'attention générale portée à l'enfant, la participation et les pratiques éducatives.

Nous clôturerons cette journée par une conférence autour de la relation bienveillante des éducateurs et de la constitution de l'estime de soi chez l'enfant.

[Sur invitation contact@francas54.org]

Retour sur l'enquête menée auprès des enfants et des jeunes dans les centres de loisirs du Département. Conférence débat sur l'Enfant et l'estime de soi.

13h30-17h Salle DINET (Ferme du Charmois)

Samedi 10 décembre

■ Échange Franco-Allemand (Privé)

Regard croisé sur l'effectivité des droits de l'Enfant en France et en Allemagne.

10h-17h Château Du Charmois

SOUS-TITRAGES VIDEOS ALLEMANDES

*Une initiative
du Service de Protection de l'Enfance de Lemgo
dans le cadre du jumelage franco-allemand
Vandœuvre-Lemgo.*

